

Inscription

M. Mme
Nom
Prénom
Fonction
Organisme
Adresse

Code Postal Ville
Téléphone

E-mail

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Je m'inscris à la visioconférence (50€)

Réponse souhaitée avant le 12 mars 2021

Je suis élu, je m'inscris à la visioconférence, j'utilise mon Droit Individuel de Formation (100€ frais de dossier DIF inclus)

Dans le cadre du DIF, la Caisse des dépôts prendra en charge l'intégralité des frais de formation. Il convient d'envoyer l'inscription au CAUE qui se chargera ensuite de le faire parvenir à la Caisse des Dépôts. Attention, il est impératif de respecter un délai de 2 mois entre la date de demande de financement et la date de la formation.

Réponse souhaitée avant le 19 janvier 2021

Merci de remplir un bulletin d'adhésion par personne et de le retourner au CAUE

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

Je règle par :

chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture

nom du contact tél

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

Le CAUE se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.



NOS PARCELLES

FONT DES PETITS...

BONNE NOUVELLE ?

c|

VISIOCONFÉRENCE

19 mars 2021

9h15 - 12h30

Nos parcelles font des petits... bonne nouvelle ?

Programme

Date

19 mars 2021

Modalités techniques

un ordinateur équipé
a minima d'un
microphone.

Utiliser de préférence
le moteur de
recherche « Chrome »

Durée

3h

Tarif

50€ (sans frais de
dossier DIF) ou
100€ (frais de dossier
DIF compris)

Prérequis

notion sur les outils d'un
Plan Local d'Urbanisme
(PLU) et sur les règles
d'Autorisations du Droit
du Sol (ADS)

Objectifs de la formation :

- / Prendre connaissance du processus de division parcellaire en Gironde.
- / Comprendre les facteurs qui facilitent ou contraignent la division parcellaire.
- / Acquérir des outils réglementaires pour anticiper et maîtriser la division parcellaire.

Contenu de la formation :

L'émergence du processus de **densification des tissus résidentiels par Division Parcellaire (DP)** entraîne parfois le développement de formes urbaines davantage subies que choisies. Ce mode d'urbanisation fait l'objet d'un questionnement fort et récurrent de la part des collectivités girondines. Cet atelier permet de prendre connaissance des formes d'habitat que la division parcellaire engendre et des stratégies individuelles des propriétaires pour diviser leur bien. Autour d'exemples concrets, des pistes méthodologiques sur un document d'urbanisme ou lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme seront proposées et partagées.

Public concerné :

Elus, techniciens des collectivités territoriales (service urbanisme, ADS, environnement)

Méthode pédagogique :

Séance de formation en salle avec des exposés théoriques et des travaux en groupe sur des cas concrets

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste géographe
Sandrine Piaux, architecte-conseiller
Claire Garnier, urbaniste - responsable du pôle formation

9h20

Accueil

9h30

/ La densification des tissus urbanisés

Comprendre le processus de division parcellaire à l'oeuvre et les modes de gestion possibles.

10h40

/ Ateliers « une situation, une thématique, votre position ? »

- Division parcellaire et surdensification d'un tissu pavillonnaire
- Division parcellaire et organisation des accès
- Division parcellaire et rapport à la rue
- Division parcellaire et préservation des ambiances paysagères

11h45

/ Les méthodes de gestion de la division parcellaire sur 2 territoires girondins

- Exemple du PETR du Grand Libournais
- Exemple de la commune de Mios